

[VIA COURRIEL]

Le 28 mai 2026

Kateri Champagne Jourdain

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Édifice Marie-Guyart, 4e étage

5700, 4e Avenue Ouest,

Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418-643-7295 | Télécopieur : 418-643-4318

Courriel : ministre@mrnf.gouv.qc.ca



Objet : Priorités de la Coalition Québec meilleure mine concernant l'encadrement économique, social et environnemental du secteur minier

Bonjour,

Par la présente, la Coalition Québec meilleure mine (QMM) vous félicite pour votre nomination au poste de ministre des Ressources naturelles et des Forêts. Nous souhaitons également vous partager une liste d'orientations et d'actions que nous considérons comme prioritaires à mettre en œuvre d'ici les prochaines élections afin d'assurer un meilleur encadrement des activités minières sur les plans économique, social et environnemental.

Avec l'augmentation de la demande mondiale en minéraux, l'accent grandissant mis sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS) et afin d'assurer un minimum d'acceptabilité sociale, il est impératif de faire preuve de transparence quant à l'utilisation de l'argent des contribuables, notamment en ce qui concerne la réduction de l'empreinte environnementale du Québec. À ce sujet, l'accroissement de la demande en minéraux pour la défense nationale est documenté et ne devrait pas servir à gonfler artificiellement les besoins ni permettre d'ouvrir la porte à des détournements de fonds, de ressources et d'efforts liés à la « transition » énergétique¹.

Pour combler ces lacunes, redresser la situation et répondre aux attentes légitimes de la population, nous vous encourageons à arrimer rapidement vos actions avec celles de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, des ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Le but est de procéder à des actions coordonnées pour assurer un meilleur encadrement économique, social et environnemental du secteur minier, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Parmi les actions prioritaires que nous recommandons, notons:

- **Se conformer aux constats et aux recommandations énoncés par Madame Janique Lambert, commissaire au développement durable dressée dans [son dernier rapport annuel](#).** Émis le 7 mai 2026 dernier, ce rapport soulève quatre constats durs témoignant d'une utilisation risquée des fonds publics et d'un flagrant manque de documentation associés aux prises de décision de votre ministère. Le rapport constate notamment **de nombreuses lacunes dans l'exercice des responsabilités du MRNF** pour veiller à l'application responsable des activités liées aux MCS, de même qu'un **manque d'efficacité des interventions pour appuyer le développement de la chaîne de valeur liée au MCS**.

Voici les quatre recommandations que la commissaire a énoncées à l'intention du MRNF :

- 1) *S'assurer que ses interventions appuient efficacement le développement de chaînes de valeur de minéraux critiques et stratégiques ainsi que leur développement responsable.*
- 2) *Renforcer le processus de recommandation concernant les projets miniers qui font l'objet d'une demande d'investissement au fonds Capital ressources naturelles et énergie afin que les recommandations reflètent adéquatement les risques de ces projets relevant de son expertise.*

¹ MWC. (2026, 6 mars). Mémoire | Étude sur les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et les minéraux dits critiques – Québec meilleure mine. [\[En ligne\]](#)

- 3) *Exercer efficacement ses responsabilités concernant les activités d'exploration minière de manière à en favoriser l'acceptabilité sociale.*
- 4) *Faire respecter le délai légal prévu pour la révision des plans de réaménagement et de restauration et renforcer le processus de révision de ceux-ci afin de limiter le risque de coûts supplémentaires pour le gouvernement.*

La commissaire a d'ailleurs souligné durant la conférence de presse sur le sujet à l'Assemblée Nationale du Québec qu'il est impératif que le MRNF fasse des analyses spécifiques sur le risque minier, tout en le balisant (faible, modéré, élevé).

- **Refuser le décret nécessaire à la compagnie Ressources Falco Ltée et demander l'arrêt définitif des activités du projet Horne 5.** [Le rapport du BAPE du 7 janvier 2025](#) a conclu que « le projet Horne 5, tel qu'il est présenté, ne satisfait pas aux exigences minimales en matière de sécurité, de santé publique, de protection de l'environnement et d'internalisation des coûts ». La Commission d'enquête a jugé que ce projet n'est pas acceptable. Plus d'un an plus tard, il est encore temps d'agir et de faire respecter l'avis du BAPE. Cette mine polymétallique en zone urbaine est située où déjà beaucoup d'autres galeries de mines abandonnées affaiblissent la masse rocheuse. Sans compter les risques d'affaissement de terrain et la sismicité induite du projet minier, il faut rappeler que ce projet est situé sous la Fonderie Horne — composée d'infrastructures désuètes — où des bassins d'acide sulfurique et autres produits toxiques pourraient engendrer de véritables catastrophes environnementales et des mortalités importantes².

Puisque le projet minier Horne 5 s'inscrit dans le cadre des activités de la Fonderie Horne³, nous vous rappelons que Glencore est encore autorisé à opérer sous le seuil maximal de 45 ng/m³ d'arsenic dans l'air. La compagnie désire d'ailleurs obtenir une prolongation en années supplémentaires afin d'atteindre le seuil de 15 ng/m³ même si **la norme québécoise est de 3 ng/m³. Le projet Horne 5 cherche ainsi à s'insérer dans un milieu où les normes sont déjà dépassées, contrevenant au régime d'application stricte de l'article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère⁴.** L'exploitation va par conséquent aggraver la qualité de l'air de la ville qui suscite déjà de nombreuses inquiétudes chez 118 médecins de la région de l'Abitibi-Témiscamingue⁵.

Au regard des dangers de ces activités industrielles, plusieurs autres enjeux rendent le projet Horne 5 inacceptable. On note une apparence d'atteintes aux droits ancestraux de la Première Nation de Longue-Pointe. Les opérations du projet minier risquent aussi de contaminer l'eau potable de la Ville de Rouyn-Noranda puisée dans le lac Dufault. Finalement, les arguments de la minière concernant la gestion future de ses résidus miniers frôlent l'écoblanchiment. Pour toutes ces raisons, nous jugeons qu'il est impératif de fermer la porte à la demande de décret déposée par la compagnie minière Ressources Falco Ltée concernant le projet minier Horne 5.

- **Procéder à une mise à jour urgente des chantiers de transformation locale des minéraux** tels qu'avec le minerai de fer de même que les terres rares, tous deux très abondants sur les territoires ancestraux des Nations innue, naskapie et inuit. Le Québec est en tête de la production canadienne en fer avec 57% des activités, dont la majorité se concentre sur la Côte-Nord, sur le Nitassinan, soit le territoire ancestral non-cédé de la Nation innue, de même que sur le territoire de la Nation naskapie.⁶ Si le minerai de fer québécois de haute pureté se retrouve depuis 2024 sur la liste des MCS, rappelons-nous aussi que le minerai de fer est le pan du secteur minier québécois nécessitant la plus grande quantité d'eau douce et que les mines de fer du Québec cumulent une quantité effarante d'infractions environnementales année après année⁶.

² Nantel, M. (2025, 10 janvier). Le projet minier Horne 5 : un projet inacceptable! L'Aut Journal. [\[En ligne\]](#)

³ Brousseau-Pouliot, V. (2026, 7 avril). On a posé la question pour vous: Qu'est-ce que Québec a cédé à la Fonderie Horne ? La Presse, Chroniques. [\[En ligne\]](#)

⁴ QMM et MWC. (2024, 26 septembre). Mémoire | BAPE projet minier Horne 5 de Ressources Falco à Rouyn-Noranda | Mining Watch Canada. [\[En ligne\]](#)

⁵ Gerbet, T. (2026, 20 avril). Fonderie Horne : 118 médecins de l'Abitibi-Témiscamingue écrivent à Christine Fréchette | Radio-Canada. [\[En ligne\]](#)

⁶ Turgeon, R. (2025, 23 janvier). Rapport sommaire sur les mines de fer au Québec. Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada. [\[En ligne\]](#)

Ainsi, plutôt que de poursuivre le régime historique d'extraction et d'exportation du minerai de fer brut pour être valorisé à l'étranger puis racheté à fort prix une fois transformé, **nous vous invitons à évaluer avec plus d'intérêt la question des impacts et des retombées économiques potentielles pour les peuples autochtones et la population de la Côte-Nord de la réduction locale du minerai de fer en fer briqueté à chaud (HBI)**. Cette avenue, s'appuyant sur la proximité des gisements de minerai de fer de haute pureté, n'est pas dépourvue de risques financiers pour l'État et devrait compter sur l'accès à des ressources énergétiques renouvelables considérables. Or, nous croyons que la participation du Québec dans la chaîne de valorisation d'un acier plus sobre en carbone doit être envisagée avec plus d'intérêt de la part de l'État québécois en raison de l'importance de ce minerai de base pour notre société et considérant son potentiel de participer à la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à la diversification de l'économie locale⁷.

Par ailleurs, **nous vous invitons fortement à fermer la porte au projet minier Strange Lake de Métaux Torngat sur le Nitassinan et au Nunavik** qui souhaite également établir une usine de séparation de terres rares à Sept-Îles. Les dangers permanents liés à la radioactivité du projet menacent non seulement la santé environnementale des territoires respectifs, mais aussi la santé humaine et l'équilibre socio-économique des communautés touchées, notamment par un manque criant d'acceptabilité sociale et par la pression qu'induit ce type de projet sur les logements et les services sociaux. C'est en raison du cumul de ces importantes répercussions — pour une durée de vie du projet de seulement 15 à 18 ans — que nous réitérons notre demande de ne pas soutenir ce projet minier.

À ces actions prioritaires s'ajoutent d'autres actions nécessaires, telles que celles visant le renforcement du principe pollueur-payeur, l'augmentation des effectifs gouvernementaux pour l'inspection des sites miniers, l'application systématique des normes et de pénalités plus sévères en cas d'infractions environnementales⁸, ainsi que des mesures priorisant la réutilisation et le recyclage des minéraux à l'aide de politiques, d'investissements et de mesures éco-fiscales conséquentes⁹, à l'instar des meilleures pratiques à l'international¹⁰.

Vous pouvez compter sur notre entière collaboration pour soutenir votre gouvernement dans la mise en œuvre de nos propositions de priorités afin d'assurer un encadrement exemplaire du secteur minier québécois.

Madame la Ministre, merci de l'attention que vous porterez à la présente, et surtout n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou information complémentaire.

Recevez nos salutations distinguées,

Kloé Chagnon-Taillon, Biologiste, M. Sc.
 Coordonnatrice de la Coalition Québec meilleure mine
kloe@quebecmeilleuremine.org

Me Rodrigue Turgeon, M.S.V.D., J.D.
 Avocat et coporte-parole, Coalition Québec meilleure mine
 Coresponsable du programme national, MiningWatch Canada
rodrigue@miningwatch.ca | 819-444-9226
 4, Florence Street, Suite 210, Ottawa (Ontario), K2P 0W7

⁷ Lacroix, C. (2023, 13 octobre). Une méga-usine d'acier vert pourrait s'installer à Sept-Îles. Radio-Canada. [\[En ligne\]](#)

⁸ Exemple: Fonderie Horne

⁹ Selon l'OCDE (2022), le Québec (avec le Canada) a la plus grande empreinte matérielle de tous les pays du G20 et de l'OCDE. [\[En ligne\]](#). À ce titre, nous prônons l'adoption d'une cible de réduction de l'empreinte matérielle du Québec de 50% d'ici 2050, avec un plan et des cibles intérimaires à atteindre aux 5 ans, et en faisant passer la circularité de l'économie québécoise de 3.5% à 15%. Voir notamment le Rapport sur l'indice de circularité économique du Québec (2021). [\[En ligne\]](#)

¹⁰ Dont celles en développement de l'Union européenne sur les batteries; Halleux. (2024). New EU regulatory framework for batteries. European Parliamentary Research Service. [\[En ligne\]](#)

Copies conformes : **Pascale Déry**, Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, [ministre@environnement.gouv.qc.ca] ; **Bernard Drainville**, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, [ministre@economie.gouv.qc.ca] ; **Francis Verreault-Paul**, Chef régional, Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, [communications@apnql.com] ; **Ian Morissette**, Sous-ministre associé aux mines, [ian.morissette@mrf.gouv.qc.ca]

Fondée en 2008, la Coalition Québec meilleure mine (QMM) regroupe aujourd'hui une quarantaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 250 000 individus de toutes les régions du Québec. La coalition regroupe des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des universitaires et des associations de médecins. Depuis 18 ans, la Coalition QMM a été au cœur des débats touchant le secteur minier et a contribué à sensibiliser les décideurs publics et un large pan de la société québécoise sur plusieurs enjeux qui touchent ce secteur. La Coalition QMM a contribué positivement à redéfinir les politiques publiques dans le secteur minier, notamment la Loi sur les mines, les redevances minières, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, de même que sur les positions du Québec concernant les filières minérales de l'uranium et de l'amiante, et sur les minéraux dits critiques et stratégiques et l'industrie militaire. Depuis 2008, les membres de la coalition ont participé à une vingtaine d'évaluations environnementales de projets miniers au Québec, dont une dizaine du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et une dizaine devant l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC). Depuis 2014, QMM est un membre actif du Comité consultatif du ministre des mines du Québec.
